Sciences Po Strasbourg (67) : après l’annonce de notes minimales à 10/20, l’université dément tout engagement formel

16/11/2026 à 14h32



RÉGION ACADÉMIQUE
GRAND EST

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Précisions sur un communiqué relatif aux revendications du collectif « IEP en lutte » de l'université de Strasbourg

Nancy, le 15 novembre 2026

À la suite du communiqué de presse concernant l'assemblée générale organisée le 10 novembre 2026 à Sciences Po Strasbourg, Pierre-François Mourier, recteur de la région académique Grand Est, recteur de l'académie de Nancy-Metz, chancelier des universités, et Claudie Galdeano, recteur délégué à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation de la région académique Grand Est, ont reçu l'assurance de la part de la présidence de l'université de Strasbourg qu'aucun engagement relatif à un aménagement des modalités de contrôle des connaissances et des compétences n'avait été pris par le directeur de Sciences Po lors de l'assemblée générale du 10 novembre 2026.

Madame Frédérique Berrod, présidente de l'Université de Strasbourg a par ailleurs confirmé à Messieurs les recteurs que toute mesure ou adaptation relative aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences devra être arrêtée dans le strict respect des dispositions législatives et réglementaires, par ailleurs rappelées dans la circulaire ministérielle du 7 novembre dernier, et bien entendu dans le cadre des instances compétentes de l'université.

Pierre-François MOURIER
Recteur de la région académique Grand Est
Recteur de l'académie de Nancy-Metz
Chancelier des universités

Claudie GALDEANO
Recteur délégué à l'enseignement supérieur, à la recherche et à l'innovation

Service communication

La controverse sur les aménagements de notation à Sciences Po Strasbourg se poursuit. Alors que des étudiants mobilisés avaient annoncé des notes minimales à 10/20 pour certaines évaluations, un communiqué relayé le 15 novembre par l’académie de Nancy-Metz apporte un démenti officiel.

Les annonces des étudiants mobilisés

Après plusieurs semaines de blocage du bâtiment du Cardo, qui abrite Sciences Po Strasbourg, le collectif étudiant mobilisé a présenté plusieurs mesures comme des avancées obtenues lors de négociations. Parmi elles figureraient une note minimale de

10/20 pour la participation en cours et certaines évaluations orales, avec une exception annoncée pour les langues, ainsi que des dispositions concernant l’assiduité et les rattrapages.

La présidence de l’université dément tout engagement formel

Dans un message publié dimanche 15 novembre, l’académie de Nancy-Metz indique qu’à la suite de l’assemblée générale du 10 novembre, la présidence de l’Université de Strasbourg « a assuré aux recteurs qu’aucun engagement formel relatif à un aménagement des modalités de contrôle des connaissances et des compétences n’avait été pris ».

> *Sciences Po Strasbourg : communiqué de l’académie de Nancy-Metz sur les modalités de contrôle des connaissances.*
>
> *Voir le communiqué du 15 novembre 2026*

Cette communication contredit donc l’idée qu’un accord formel aurait déjà validé les modalités annoncées. Dans le reste de l’université, la direction avait également rejeté le principe d’un « semestre blanc » ou d’un « 10 améliorable » généralisé, dans un contexte de blocages affectant l’organisation des cours et examens.

Document reproduit : communiqué officiel publié par l’académie de Nancy-Metz.

Sources : Académie de Nancy-Metz, 15 novembre 2026 ; Strasbourg Actualité, 16 novembre 2026 ; Université de Strasbourg, 12 novembre 2026.